

# Point de mire

REGARD SUR L'ACTUALITÉ DE LA CHASSE

VÉNERIE

## Reconquérir les médias

À l'heure où, par le biais d'Internet, les opinions se font et se défont avec une rapidité effrayante, le monde de la chasse ne saurait faire fi de la nécessité de combattre ses opposants sur ce terrain qui, sans être toujours celui des idées, demeure celui de la communication. Cibles d'attaques nombreuses, les veneurs ont compris l'urgence de mettre l'accent sur cette dimension de la transmission de l'information, pour ne pas laisser l'ensemble de l'espace médiatique à leurs détracteurs. Une stratégie dont Antoine Gallon, directeur de la communication de la Société de vénerie, souligne l'efficacité: « Lors de la saison passée, aucun incident de chasse n'a provoqué une médiatisation comparable à celle suscitée par "l'affaire" de Lacroix-Saint-Ouen, en octobre 2017. Le fait est que, si nos adversaires ont mis à profit l'été dernier pour étendre leur zone d'influence à travers toute la France en créant une vingtaine de pages Facebook qui sont autant d'antennes locales – nous avons, quant à nous, utilisé la même période pour optimiser nos modes de communication. » Bénéficiant de 14 délégués régionaux, la Société a institué, auprès de chacun d'eux, un nombre équivalent de directeurs de communication, d'ailleurs bénévoles, et qui ont notamment pour mission de faire entendre la voix des veneurs dans les médias locaux. Le but? « Corriger les contre-vérités émises par des associations telles AVA, avant que celles-ci ne deviennent "virales" au plan national. Nous ne devons rien laisser passer de ces mensonges susceptibles d'être montés en épingle et de convaincre des gens qui, a priori, ne sont pas nécessairement hostiles à la cynégétique. Voilà pourquoi nous avons établi un lien de proximité avec les médias régionaux. » Outre cet important travail de "rééquilibrage des discours", qui se retrouve sur Internet, la Société œuvre aussi en étroite collaboration avec les élus locaux et les FDC – ce qui permet, dans l'Oise par exemple, de sensibiliser plus efficacement la préfecture aux risques de "débordements" lorsque... le cerf y est couru. « Car il n'y a pas que le courre du cerf, en France! Et pourtant, celui-ci est le principal levier de nos détracteurs pour "recruter" parmi le grand public... » Rappelons que, sur 390 équipages, seuls 37 chassent le cerf – contre 120 pour le lièvre! – et que moins de 1 000 de ces cervidés sont pris, par an, sur un total d'environ 96 000 bracelets attribués... **V.P.**



BIODIVERSITÉ

## Chats toujours et encore

Alors que la notion parfois fourre-tout de "préservation de la biodiversité" est sur toutes les lèvres, le grand public commence à prendre conscience qu'il est un animal dont la prolifération représente un risque considérable pour la petite faune. Avec quelque 23 millions de chats en France, on estime que, chaque année, plus de 330 millions de petits passereaux succombent, sur notre sol, sous les griffes de ces félinés; au reste, point n'est besoin d'être grand clerc pour imaginer, en extrapolant, l'hécatombe annuelle dont l'espèce est cause à l'échelle de la planète, une hécatombe qui se chiffre en dizaines de milliards, lorsqu'on ajoute aux oiseaux les petits mammifères... Rappelons qu'un couple de chats peut, en théorie, s'honorer d'une descendance de 15 500 individus, en l'espace de cinq ans! Le chat est, en France, l'animal de compagnie le plus prisé. En tant que prédateur, il dispose d'un avantage non négligeable par rapport au renard ou aux mustélidés, par exemple: il ne craint ni l'homme ni la proximité des habitations; il lui est donc loisible d'officier en tout temps et en tout lieu. Pourquoi se priverait-il de répondre aux injonctions de son instinct? Une fois de plus, c'est le comportement de l'être humain qui doit être repensé: qui ne connaît de ces "amoureux des animaux" entretenant trois, quatre, cinq, parfois dix chats ou plus – sans se soucier de l'impact de ceux-ci sur les écosystèmes locaux? Attitude irresponsable, surtout lorsqu'il s'agit de spécimens non castrés ou stérilisés. Car, si l'on veut se donner les moyens de refuser le type de "solution" mise en place en Australie – 2 millions de chats éliminés à l'horizon 2020 –, il paraît impératif de légiférer pour rendre, comme c'est le cas en Belgique depuis début 2018, la castration et la stérilisation obligatoires. Puisque "l'argument" de l'autorégulation n'est plus soutenable aujourd'hui, l'opposition à ce type de décision est principalement motivée par les coûts induits (entre 70 et 120 euros par animal): mais à combien estimerait-on les destructions commises par les chats sur la faune sauvage? Cette solution, à la fois urgente et raisonnable, aurait un autre effet: responsabiliser les maîtres, en les contraignant à ne pas favoriser la prolifération de véritables "meutes" félines... **V.P.**

